Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 85 (1959)
Heft: 5

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

85e année Lausanne, 28 février 1959 N° 5

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL
de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE
Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing. ; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing. ; Cl. Grosgurin, arch. ; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch. ; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing. ; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing. ; A. Gardel, ing.
M. Renaud, ing. ; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel ; R. Neeser, ing. ; P. Waltenspühl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION
D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS
1 an . . . . . Suisse Fr. 26.— Etranger. . Fr. 30.—
Sociétaires . . . . . » » 22.— » . . » 27.—
Prix du numéro . . . » » 1.60
Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande », N° II 57 75, Lausanne.
Adresser toutes communications concernant abonnement, changements d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES
Tarif des annonces:
1/1 page . . . . . Fr. 275.—
1/2 » . . . . . » 140.—
1/4 » . . . . . » 70.—
1/8 » . . . . . » 35.—
Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

SOMMAIRE
Concours pour la construction d'un collège secondaire à Saint-Imier.
Société vaudoise des ingénieurs et des architectes : Rapport de gestion 1958.
Bibliographie. — Communiqué. — Documentation générale. — Service de placement.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLÈGE SECONDAIRE A SAINT-IMIER

Extrait du programme

Les bâtiments qui ont fait l'objet du présent concours sont destinés à abriter les locaux d'enseignement de l'Ecole secondaire de Saint-Imier.

Il s'agit d'une école de classes mixtes comprenant les salles et locaux suivants :

En première étape :

A. *Locaux d'enseignement :* 10 salles de classe pour 30 élèves, format libre, permettant la projection. 1 salle de sciences naturelles, physique et chimie ; 1 salle de préparation attenante à la salle de cours, y compris un local séparé pour dépôt de produits chimiques ; 1 salle d'histoire et de géographie, permettant la projection ; 1 salle de dessin ; 1 salle d'ouvrages ; 1 salle d'étude pour externes ; 1 salle de chant, conférences et projections, réservée uniquement à l'école, permettant de réunir 150 élèves ; 1 salle de réserve, servant de salle de dédoublement pour langues étrangères.

B. *Locaux d'administration :* 1 bureau du directeur ; 1 salle de maîtres avec bibliothèque, pouvant servir de salle de commission. Ce local pouvait être divisé en deux, une des subdivisions faisant alors salle de commission ; 1 local pour le matériel d'enseignement.

C. *Services généraux :* 1 appartement du concierge de 4 pièces, cave et buanderie-séchoir ; des *installations sanitaires* réparties selon le règlement cantonal pour jeunes gens, jeunes filles et corps enseignant ; des *réduits pour nettoyages* répartis par étage ; des *vestiaires* (patères, bancs et casiers à chaussures à prévoir dans les dégagements) ; des *garages à vélos* (abris pour 120 à 150 bicyclettes) ; une *chaufferie* équipée au mazout, avec un petit atelier de réparation ; des *abris P.A.*, selon règlement fédéral.

En deuxième étape :

Un agrandissement de cinq classes.

Ce concours sur invitation était réservé à dix architectes désignés nommément.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets était composé de : MM. Maurice Billeter, architecte S.I.A.-F.A.S., Neuchâtel ; Ernest Martin, architecte S.I.A.-F.A.S., Genève ; Alfred Roth, architecte S.I.A.-F.A.S., professeur E.P.F., Zurich ; Henri Türler, architecte cantonal S.I.A., Berne ; Frédéric Savoye, président de la Commission d'étude du problème scolaire à Saint-Imier ; Francis Rubin, chef du dicastère des écoles ; Charles Baertschi, fils, président de la Commission d'urbanisme.

Suppléants : MM. Edouard Niffeler, maire, et Hermann Beyeler, technicien architecte.

Secrétaire du jury : M. Edgar Neusel, ingénieur.

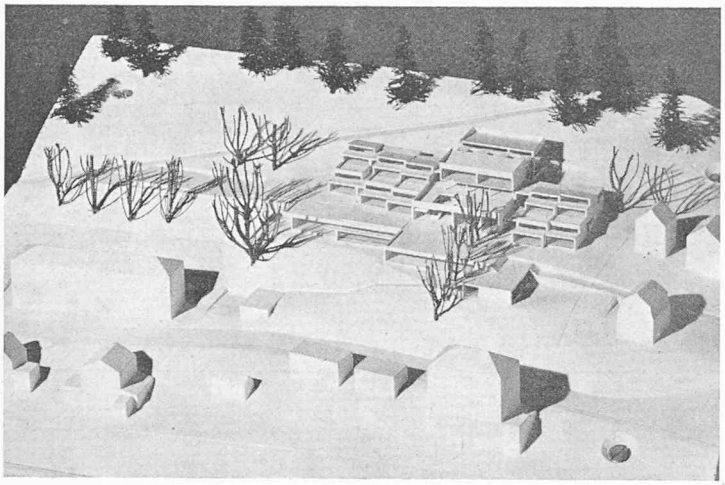

Maquette (Photo Bischoff).

1er prix. *Projet « La Ruche ».* MM. C. et F. Brugger, architectes, Lausanne.

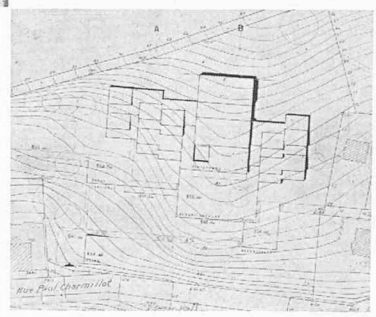

Situation 1 : 2500.

Une somme de 8000 fr. était à la disposition du jury pour être répartie aux meilleurs projets, l'auteur de chaque projet recevant en outre une indemnité de 1200 fr.

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni le 12 décembre 1958, à 9 h. 30, dans la Salle du Conseil général, à Saint-Imier.

M. Ernest Martin fonctionne comme président du jury.

Les dix projets demandés ont été reçus dans les délais avec toutes les pièces demandées, sauf le schéma de calcul du cube du projet « Clarté », qui manquait. Voici la liste des projets reçus :

1. Devise « Sylvie »
2. » « 775 »
3. » « Clarté »
4. » « Hula-Hoop »
5. » « Eté »
6. » « Atlas »
7. » « Scala »
8. » « Rosa Rosa Rosam »
9. » « La Ruche »
10. » « Prismes »

Les cubes ont nécessité, après vérification, de légères corrections pour certains projets.

Le président relit le règlement du concours, le programme des locaux, les « questions et réponses » remises aux participants ; certains passages du règlement cantonal concernant les principes à appliquer pour la construction et la transformation des bâtiments scolaires et des logements du corps enseignant, du 27 juin 1952.

Le jury fait un tour général des projets. Il décide de ne tenir nul compte des photographies accompagnant le mémoire du projet « Scala ». Aussi ces photographies seront-elles couvertes.

Il procède à un examen des divers projets et prend connaissance des mémoires, puis se rend sur le terrain pour l'étudier encore une fois.

Il étudie alors d'une façon approfondie les projets, selon les critères suivants :

a) Conception générale ;
b) Implantation, accès, aménagement du terrain ;
c) organisation de l'école ;
d) qualité architecturale ;
e) cube et terrassements,

et exprime son appréciation sur chacun des dix projets.

Il procède à deux tours d'élimination, qui écartent tout d'abord les projets « Clarté », « Atlas », « Rosa Rosa Rosam », puis les projets « Sylvie, « 775 », « Eté ».

Il décide de conserver les quatre projets restants pour l'attribution des prix. Sont ainsi en liste : « Hula-Hoop », « Scala », « La Ruche », « Prismes ».

Le jury procède à l'examen final des quatre projets restants, compare les avantages et désavantages de chacun d'eux et, à l'unanimité, les classe et répartit comme suit la somme de 8000 fr. mise à sa disposition :

1er prix : 3300 fr. au projet « La Ruche », MM. C. et F. Brugger, architectes, Lausanne.

2e prix : 2200 fr. au projet « Hula-Hoop », M. Théo Vuilleumier, architecte S.I.A., La Chaux-de-Fonds. Collaborateurs attitrés : MM. Pierre Grand, architecte S.I.A., Lausanne et Pierre Margot, architecte S.I.A., Lausanne.

3e prix : 1500 fr. au projet « Scala », M. Flurin Andry et Mme Pia Andry-Giauque, Ligerz. Collaborateur : M. Karl Affolter.

4e prix : 1000 fr. au projet « Prismes », M. Robert Barro, architecte E.P.F., S.I.A., Zurich.

Le jury se plaît à reconnaître l'effort fourni par les concurrents pour répondre au problème difficile que présentait ce concours sur un terrain aussi accidenté.

Il décide, à la majorité, de remettre à chacun des dix participants l'indemnité prévue dans le règlement du concours, soit 1200 fr.

Conformément à l'article 40 des Principes nº 101 de la S.I.A., il déclare à l'unanimité que le projet qui a obtenu le premier prix, soit le projet « La Ruche », justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur. Il le fait avec d'autant plus de conviction qu'il est persuadé que le projet « La Ruche », qui s'est imposé à son attention par des qualités marquantes d'organisation et d'adaptation au site, apportera à la commune de Saint-Imier une solution heureuse au problème de son école secondaire.

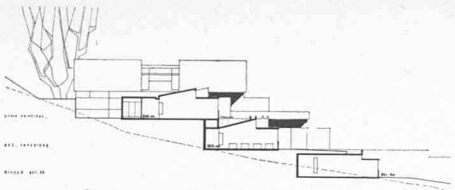

Coupe sur les classes.

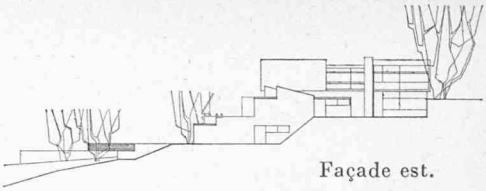

Façade est.

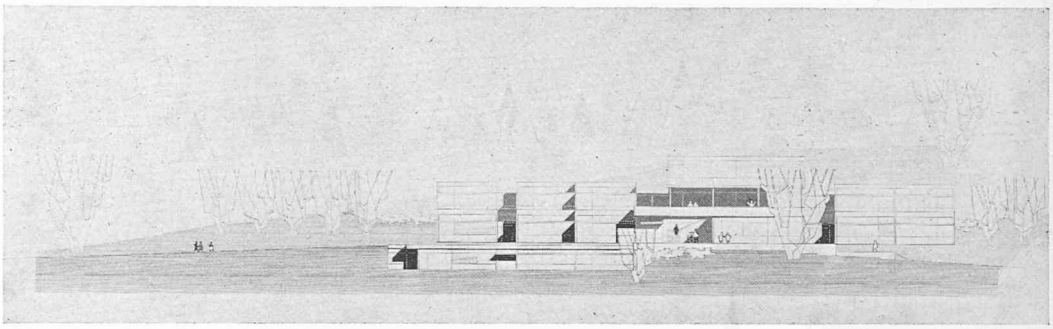

Façade sud.

Coupe sur le préau.

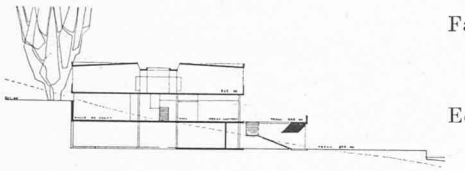

Echelle 1 : 1000.

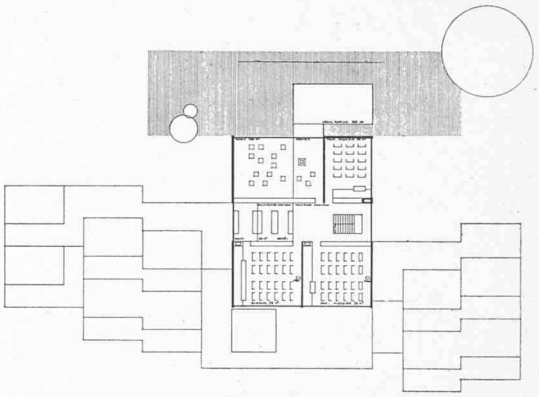

Plan du 1er étage.

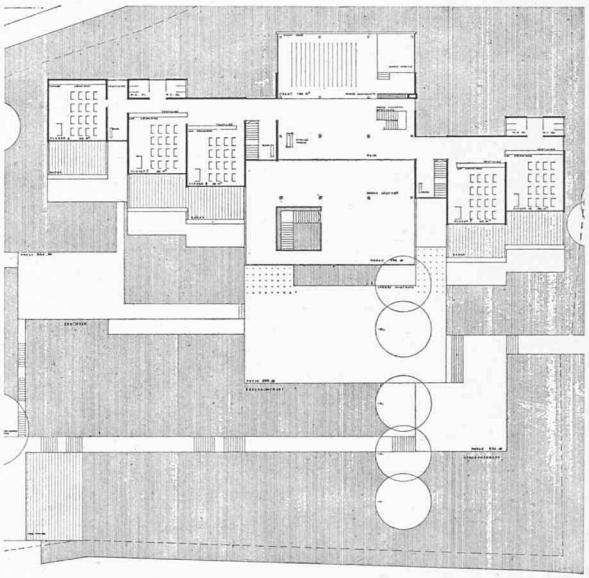

Plan du rez-de-chaussée.

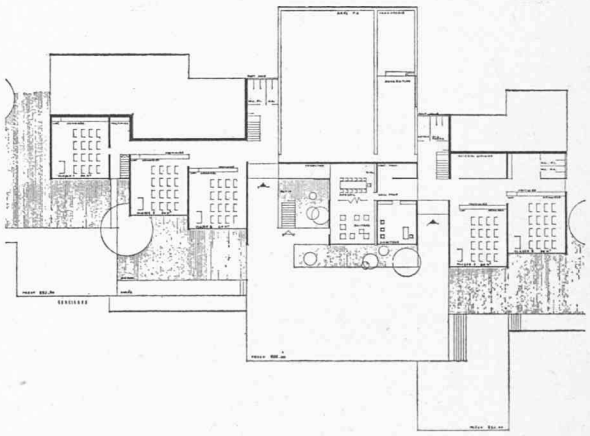

Plan du rez-de-chaussée inférieur.

1er prix

Projet « La Ruche ». MM. C. et F. Brugger, architectes, Lausanne.

Conception générale

Groupement des classes autour des services généraux avec le souci d'une adaptation organique au terrain.

Implantation, accès, aménagement du terrain

Les accès est, ouest et sud desservent clairement le bâtiment. Cependant, l'aménagement définitif des accès est et sud dépendrait dans une certaine mesure de la réalisation de la seconde étape.

La disposition des bâtiments ménage de larges espaces libres, et les préaux, de surface généreuse, sont intégrés au bâtiment sous forme de terrasses.

Organisation

Le parti de créer un centre autour duquel s'articulent les salles de classe est nettement affirmé. Les salles de classe s'étagent sur la pente en gardant un volume modeste ; le corps central s'affirme nettement ; les circulations intérieures sont courtes.

La salle de chant, le hall, le préau couvert et la terrasse principale forment un ensemble communautaire d'une grande souplesse d'utilisation.

Les salles spéciales à l'étage supérieur (« 1er étage ») sont heureusement orientées et groupées sans perdre de place.

Les lanterneaux sur le hall et la salle de préparation sont superflus.

Les salles, de format carré, ont un double éclairage unilatéral.

Etude soignée de la coupe des salles de classe, qui s'ouvrent toutes sur leur terrasse de verdure.

Situation centrale de l'administration.

Appartement du concierge, trop petit.

Le dégagement des WC devrait former tambour. L'espace réservé aux WC est par trop compté.

Qualité architecturale

Conception architecturale vivante.

Architecture disciplinée et sensible, adaptée à sa destination et au terrain.

Projet plein d'intérêt, se signalant par son sens de l'unité et de l'échelle.

Cube et économie du projet

12 539 m³.

Cube raisonnable. Terrassements faibles.

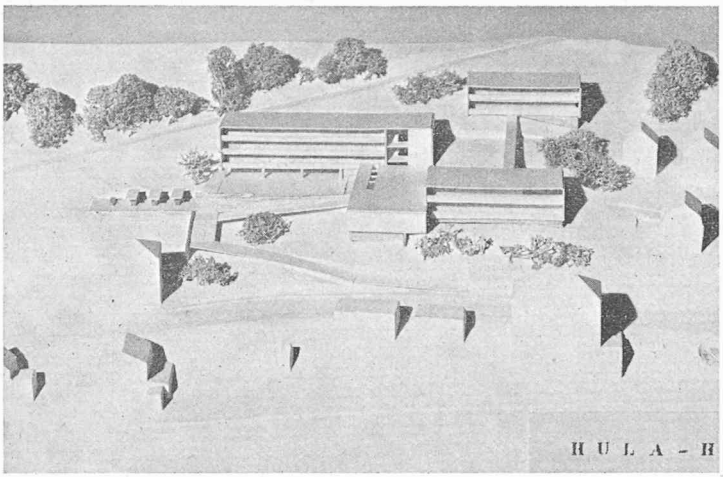

Maquette.

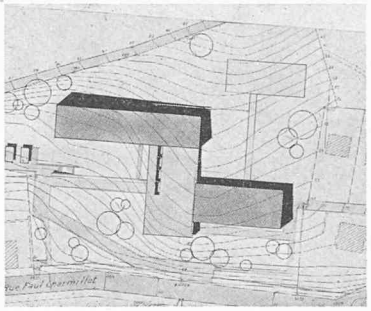

Situation 1 : 2500

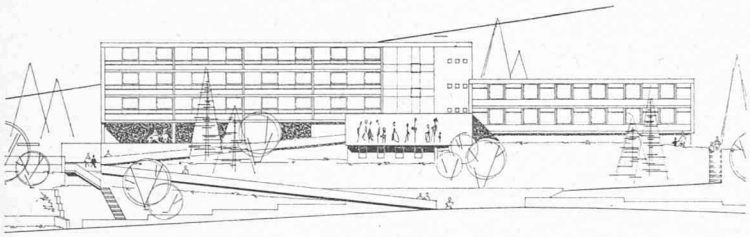

Façade sud.

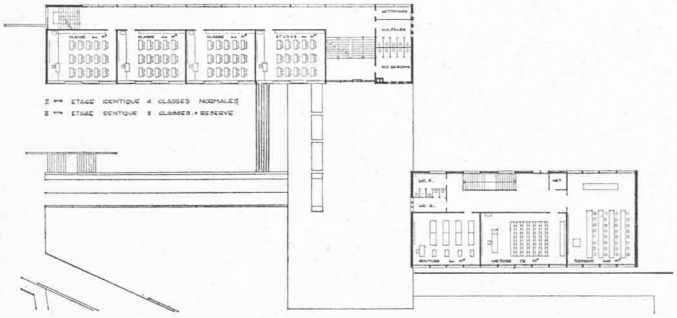

Plan du premier étage.

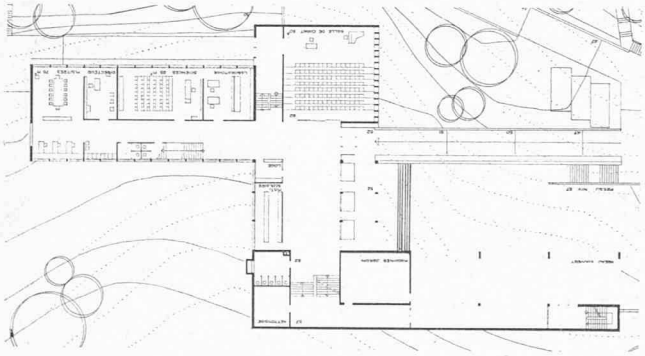

Plan du rez-de-chaussée.

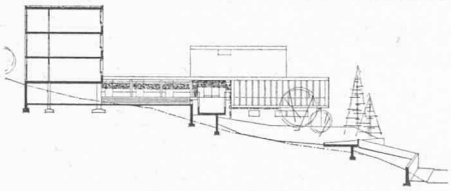

Echelle 1 : 1000. Coupe transversale

2e prix

Projet « Hula-Hoop ». M. Théo Vuilleumier, architecte S.I.A., La Chaux-de-Fonds. Collaborateurs attitrés : M. Pierre Grand, architecte S.I.A., Lausanne ; M. Pierre Margot, architecte S.I.A., Lausanne.

Conception générale

Composition de trois corps clairement différenciés, ménageant une large ouverture vers l'ouest.

Implantation, accès, aménagement du terrain

Bâtiment principal très en arrière, laissant une large cour d'entrée à l'ouest.

Bonne implantation de la seconde étape au nord.

Accès principal par une rampe qui conduit au centre, mais dont l'aboutissement vers l'entrée est mal résolu. Pas d'accès de l'ouest du côté des garages à vélos, ce qui est regrettable.

Préau central et bien disposé. Préau couvert bien situé. Tous les corps de bâtiments débouchent sur ce préau.

Organisation

La distribution des différents locaux dans les trois corps de bâtiment est claire et bien exprimée.

La grande salle en gradins a des avantages, mais présente une certaine limitation dans son emploi.

Les salles de classe sont du type traditionnel avec éclairage unilatéral.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas tiré parti de la région nord-est du terrain.

Qualité architecturale

La composition architecturale exprime bien l'idée d'un collège. Le jury regrette l'écran que forme au débouché du bois la haute masse du bâtiment principal.

Cube et économie du projet

13 239 m³.

L'adaptation au terrain est convenable, mais les aménagements des rampes et terrasse sous la forme proposée nécessiteraient d'importants travaux d'art.

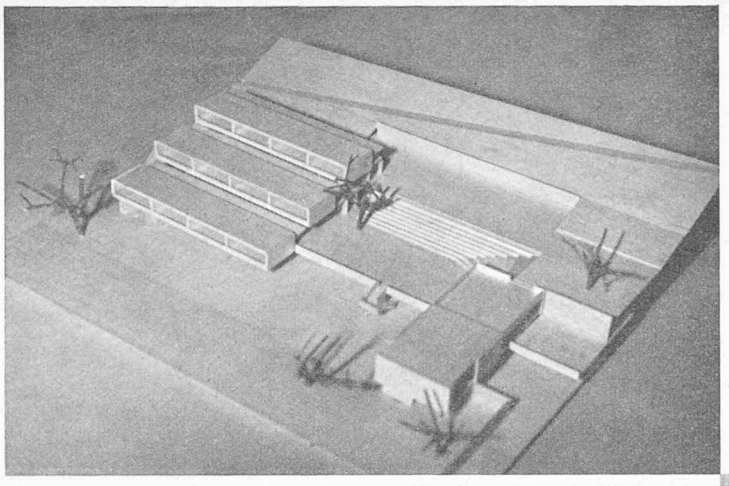

Maquette (sans la 2e étape).

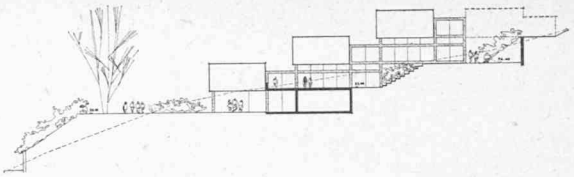

Façade est.

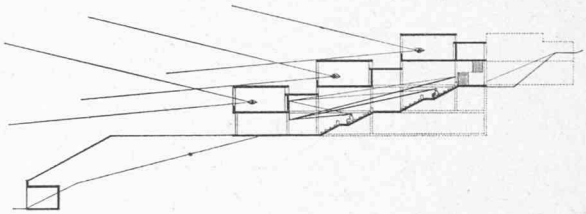

Coupe sur les classes 1 : 1000.

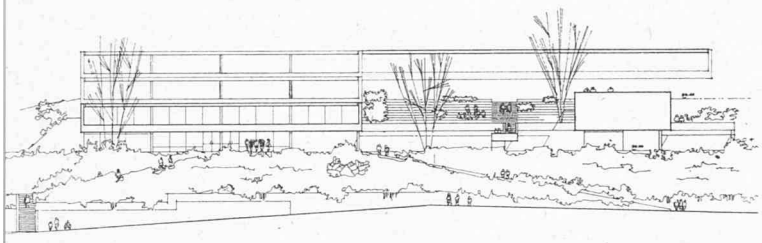

Façade sud.

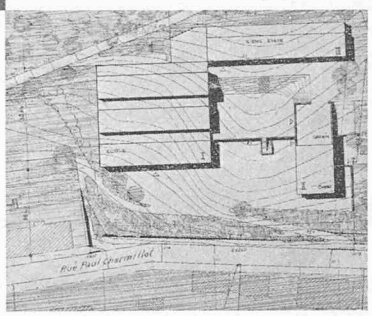

Situation 1 : 2500.

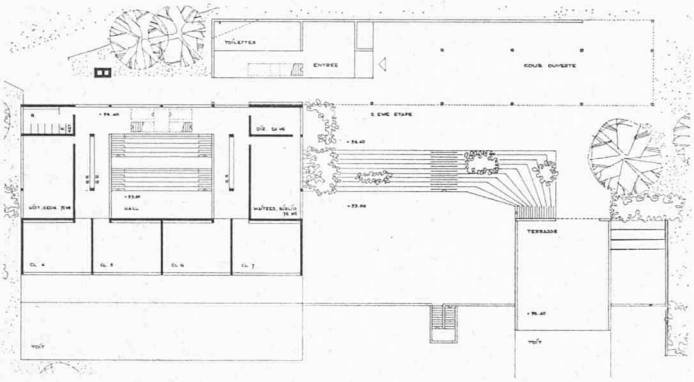

Plan du deuxième étage de classes.

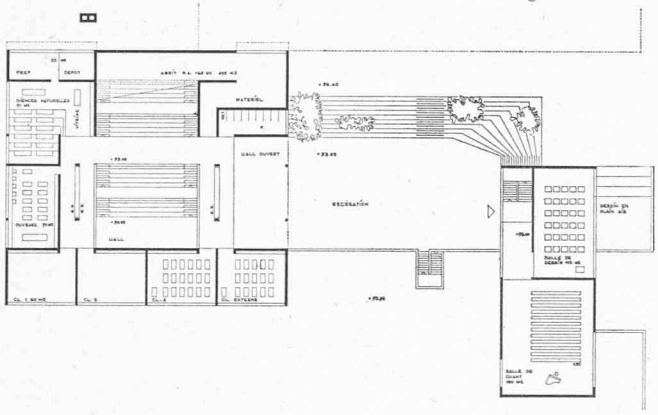

Plan du premier étage de classes.

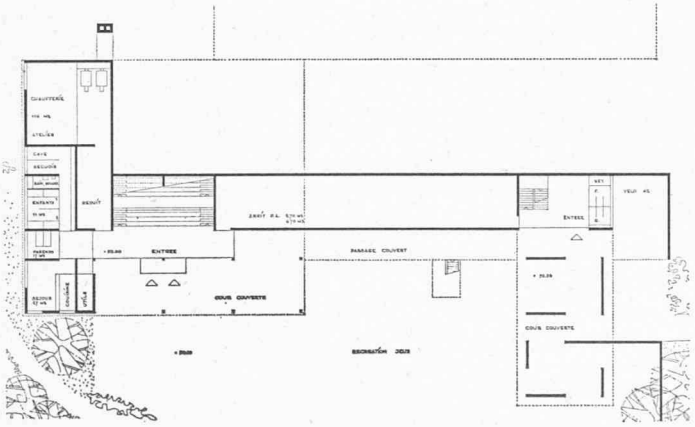

Echelle 1 : 1000. Plan au niveau de l'entrée principale.

3e prix

Projet « Scala ». M. Flurin Andry et Mme Pia Andry-Giauque, Ligerz. Collaborateur : M. Karl Affolter.

Conception générale

Les salles de classe forment un seul groupe étagé en gradins et enveloppant un vaste hall de distribution.

Le pavillon « chant et dessin », à l'est, participe heureusement à la composition, comme aussi le corps de la seconde étape.

Implantation, accès, aménagement du terrain

Les accès sont bien disposés. Néanmoins la rampe montant de la rue P.-Charmillot a une pente excessive.

Larges préaux bien disposés, en terrasses et partiellement couverts.

Tout le terrain est bien intégré à la composition.

Le grand hall central distribue d'une manière rationnelle et claire les accès à tous les locaux répartis en trois niveaux. Ce hall est hors d'échelle et son utilisation dans la forme proposée reste problématique.

Le pavillon « chant et dessin » est facilement accessible du bâtiment principal par le passage couvert.

Organisation

Les salles de classe sont toutes prévues avec éclairage bilatéral. Les coupes, qui indiquent le principe adopté pour l'éclairage des classes, présentent certains inconvénients : transmission de son d'une salle à l'autre ; les fenêtres des salles accèdent sur des toitures plates non aménagées ; enneigement des courettes.

Certaines parties des salles spéciales sont plafonnées, du fait du système adopté, à une hauteur insuffisante (2 m). Autre conséquence du principe adopté : portée excessive des parties du bâtiment situées au-dessus du hall central.

Qualité architecturale

L'expression architecturale de l'ensemble est remarquable ; les façades latérales et les volumes intérieurs de certaines salles spéciales ne s'imposent pas aussi nettement.

Cube et économie du projet

17 017 m³.

L'auteur tient insuffisamment compte de la forme du terrain dans la partie choisie pour le bâtiment principal ; l'implantation de ce bâtiment principal semble « forcée » par rapport à la forme du terrain, ce qui entraîne des terrassements et fondations importants.

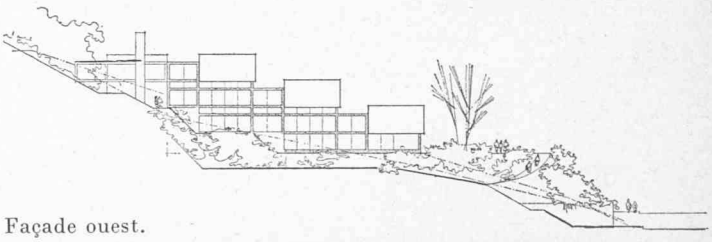

Façade ouest.

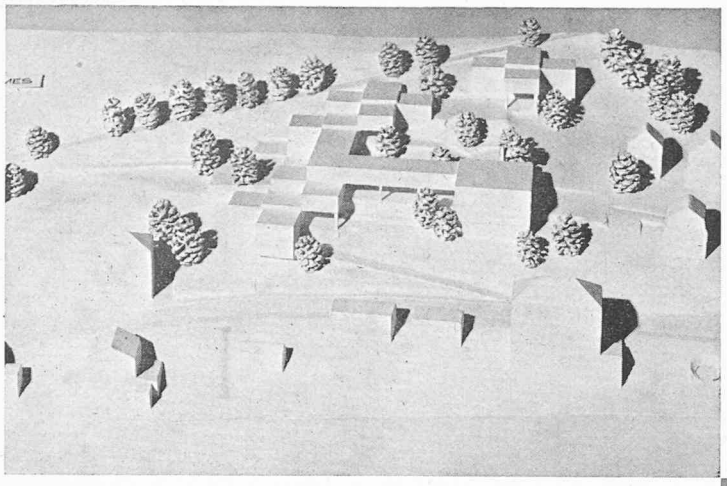

Maquette.

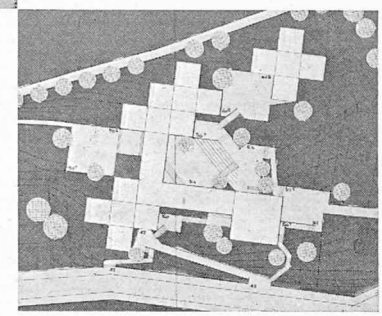

Situation 1 : 2500.

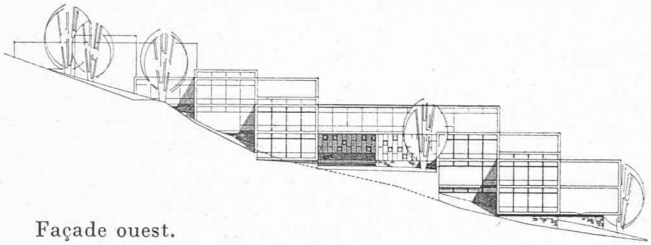

Façade ouest.

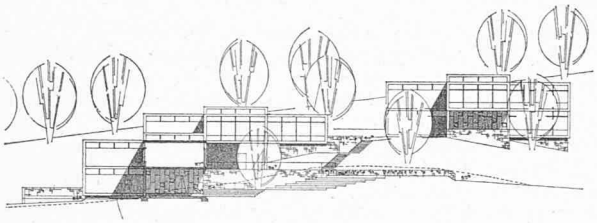

Façade sud.

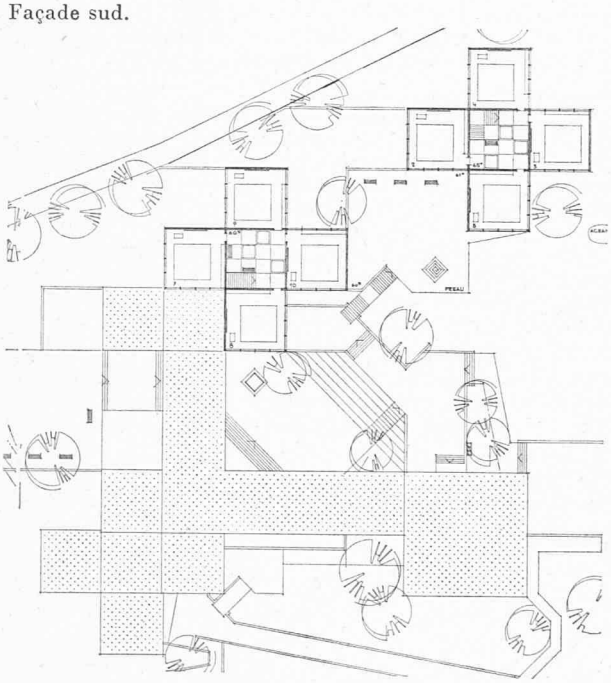

Plan au niveau du préau supérieur.

Echelle 1 : 1000.

4e prix

Projet « Prismes ». M. Robert Barro, architecte E.P.F., S.I.A., Zurich.

Conception générale

Composition par groupes de locaux réunis par des portiques surmontés de salles spéciales.

La seconde étape se développe dans le même esprit dans la partie supérieure du terrain.

Implantation, accès, aménagement du terrain

Les accès, de trois côtés, conduisent au centre de l'école.

Préaux répartis, celui du centre pouvant être utilisé comme théâtre en plein air.

Heureuse intégration du parc dans l'ensemble de l'école.

Organisation

Les différents éléments constitutifs de l'école sont bien placés.

Les circulations intérieures verticales et horizontales ne sont pas résolues.

La disposition proposée par le groupement de quatre classes à lumière bilatérale, en forme de croix autour d'un noyau, présente certains défauts : dégagements insuffisants ; impossibilité de disposer les vestiaires ; éclairage et ventilation problématiques des halls ; les classes au nord sont insuffisamment ensoleillées.

L'aménagement des toilettes dans des volumes correspondant à celui des salles de classe est arbitraire.

Qualité architecturale

Composition intéressante et vivante sur une trame rigoureuse. Malheureusement la partie en péristyle évoque au premier étage une circulation qu'elle ne contient pas.

Cube et économie du projet

13 617 m³.

L'adaptation du projet au terrain est bien étudiée et n'entraîne que peu de mouvements de terre.